

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Séance du 24 janvier 2020*

Le vingt-quatre janvier deux mille vingt, à quatorze heures trente minutes, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu au Conseil régional du Centre-Val de Loire, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente de l'agence, en date du vingt décembre deux mille dix-neuf,

**PRESENTS :**

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Nadine BOISGERAULT ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Sabrina HAMADI, Madame Josette PHILIPPE, Madame Véronique PEAN ; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, Madame Aïx TERY-VERBE

L'Etat :

Monsieur Fabrice MORIO ; Monsieur Luc NOBLET ; Madame Anne-Marie PESLHERBES-LIGNEAU, représentant Madame le Recteur d'Académie ;

Le Maire de Château-Renault

Monsieur Michel COSNIER

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Claude CADET ; Madame Emmanuelle DUNAND, Monsieur Olivier L'HOSTIS ;

Les représentants du personnel :

Madame Marie-Laure BOUKREDINE ; Madame Joanna DELLA ROSA

**ONT DONNE LEUR POUVOIR :**

Monsieur Benjamin CADON, Madame Véronique CHAMPIGNY, Monsieur Jean-Yves DE LEPINAY, Madame Maryline LAPLACE, Madame Corinne ORZECZOWSKI, Madame Jessica ROSSELET,

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Coralline PEZAIRE, chargée de mission industries culturelles et développement de partenariats privés au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Madame Karine SAUZET, chef de service création à la direction des affaires culturelles de la Région Centre-Val de Loire ; Monsieur Dominique SACHER, représentant de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale, Monsieur Yannick VUILLEMOT, responsable administratif et financier de Ciclic Centre-Val de Loire ;

**CONVENTION D'APPLICATION ANNUELLE 2020 ENTRE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET L'AGENCE RÉGIONALE DU CENTRE-VAL DE LOIRE POUR LE LIVRE, L'IMAGE ET LA CULTURE NUMÉRIQUE**

Délibération 02-2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivants ainsi que l'article R.1431-1 et suivants ;

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

### **Délibère**

Considérant la convention triennale d'objectifs 2018-2020 entre la Région Centre-Val de Loire, l'Etat et l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Considérant l'article 6 des statuts de l'agence qui précise notamment qu'une convention d'application annuelle entre la Région Centre-Val de Loire et l'agence établit le programme d'activité de l'agence pour l'année considérée, au titre des missions remplies en application de la convention prévue à l'article 5, et détermine les moyens financiers que la Région Centre-Val de Loire alloue à l'agence pour la même année.

Outre les missions confiées par la Région Centre-Val de Loire à l'agence pour l'année 2020, la convention précise le montant des subventions de fonctionnement et d'investissement octroyées par la collectivité.

### Fonctionnement

Les subventions inscrites au titre du budget régional s'élèvent à 2 672 500 € (Soit 2 622 500 € de dotation globale de fonctionnement et 50 000 € pour l'animation de la filière *Images en mouvement*).

À noter la subvention en nature apportée par la Région Centre-Val de Loire pour la connexion au réseau régional et la prestation d'hébergement assurées par le GIP RECIA (coût estimé : 54 000 € TTC).

### Investissement

Les subventions d'investissement inscrites au titre du budget régional sont les suivantes :

- programme « soutien à la création image » : 1 320 000 €
- programme « agences culturelles régionales » : 30 000 €

Soit un total de 1 350 000 €

**Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- d'adopter cette convention ;
- d'autoriser le directeur général de l'agence à signer cette convention et à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

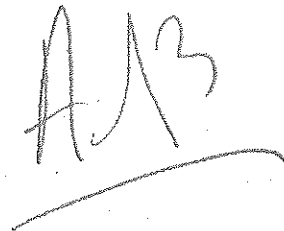
*Votants : 22*

*Pour : 22*

**Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits**

**Pour expédition conforme,  
La Présidente du conseil d'administration de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre,  
l'image et la culture numérique**

**Agnès SINSOULIER-BIGOT**

A handwritten signature in black ink, consisting of the initials 'A. S.' followed by a horizontal line underneath.

